



PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire

Fédération Nationale des Policiers Municipaux de France
6 juin 2026 — 18h30

Date	6 juin 2026
Heure d'ouverture	18h30
Heure de clôture	19h15
Modalité	Visioconférence — diffusion en direct sur la chaîne YouTube de la FNPMF
Président de séance	Thierry COLOMAR, Président de la FNPMF
Membres présents	156 membres
Nature	Assemblée Générale Ordinaire (deuxième convocation)

I — CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM ET OUVERTURE DE LA SECONDE ASSEMBLÉE

L'Assemblée Générale Ordinaire initialement prévue à 18h00 a été ouverte par Thierry COLOMAR, Président de la FNPMF.

Après vérification du nombre de membres présents et représentés, le quorum requis par les statuts de la Fédération n'a pas été atteint. Ce constat a été officiellement acté à 18h15.

Assemblée Générale du 6 juin 2026 à 18h00 : quorum non atteint.
Constat acté à 18h15. Fin de la première assemblée déclarée à 18h15.

Conformément aux statuts de la FNPMF et en prévision de cette éventualité, une seconde convocation avait été adressée aux membres, fixant la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire sans condition de quorum. Cette seconde assemblée a été ouverte à 18h30 par le Président Thierry COLOMAR.



II — OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ALLOCUTIONS

1. Allocution du Président — Thierry COLOMAR

Thierry COLOMAR, Président de la FNPMF, ouvre la séance à 18h30. Il remercie chaleureusement l'ensemble des membres présents de participer à cette Assemblée Générale, dont la tenue s'effectue en visioconférence via la chaîne YouTube officielle de la Fédération, permettant ainsi à chacun de suivre les travaux depuis l'ensemble du territoire national.

Le Président souligne l'effort collectif que représente la participation de 156 membres à ce moment institutionnel important pour la vie de la Fédération.

2. Allocution du Vice-Président — Victor MARQUES

Victor MARQUES, Vice-Président de la FNPMF, prend à son tour la parole pour saluer et remercier l'ensemble des membres présents pour leur participation. Il exprime sa fierté de voir la Fédération rassembler ses adhérents pour cet événement annuel majeur.

III — RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Thierry COLOMAR présente son rapport moral pour la période écoulée. Ce rapport, dont le texte intégral a été mis à disposition des membres, aborde les points suivants :

Une reconnaissance institutionnelle sans précédent

Le Président expose la progression remarquable de la FNPMF sur la scène nationale. En seulement trois années d'existence, la Fédération est passée du statut de jeune organisation à celui d'interlocuteur reconnu par les plus hautes instances de la République. La FNPMF a notamment été auditionnée au Sénat dans le cadre du projet de loi relatif à l'évolution des polices municipales et a participé activement aux travaux du Beauvau des Polices Municipales, notamment lors des réunions de Lyon, Metz et Le Havre.

Le Président relève que la FNPMF est désormais régulièrement consultée par les ministères, les parlementaires et les administrations centrales, et que sa parole est identifiée comme sérieuse, crédible et constructive dans le débat public.

Une visibilité médiatique en forte croissance

Thierry COLOMAR souligne la visibilité médiatique croissante de la Fédération. La FNPMF est régulièrement sollicitée par les médias nationaux pour apporter un éclairage sur les enjeux de sécurité publique et de police municipale, ce qui contribue à renforcer son image et sa notoriété.

Annnonce du départ de la présidence

Le Président annonce devant l'Assemblée Générale sa décision de quitter la présidence de la FNPMF à l'issue de ce mandat fondateur. Il exprime sa fierté d'avoir créé la Fédération en 2023 et d'avoir accompagné sa montée en puissance à une vitesse que peu d'observateurs imaginaient possible.



Thierry COLOMAR annonce qu'il quitte la présidence tout en confirmant son souhait de demeurer actif au sein du Conseil d'Administration et de continuer à soutenir la FNPMF dès que l'intérêt de la police municipale et de la Fédération l'exigera.

Une déception exprimée avec franchise

Le Président exprime avec franchise une déception concernant le faible taux d'adhésion parmi les agents de police municipale, malgré le travail colossal accompli par la FNPMF pour défendre leurs intérêts. Il souligne que de nombreux agents bénéficient indirectement des actions de la Fédération sans pour autant franchir le pas de l'adhésion, et rappelle qu'aucune organisation ne peut défendre durablement une profession sans le soutien massif de ceux qu'elle représente.

Il exprime l'espoir que les années à venir permettront à davantage de collègues de comprendre que l'adhésion à la FNPMF est un investissement dans l'avenir de leur propre profession.

Résolution n°1 — Approbation du rapport moral

Pour : 104 | Contre : 0 | Abstention : 5

✓ **ADOPTÉE**

IV — RAPPORT D'ACTIVITÉ

Victor MARQUES, Vice-Président, procède à la lecture du rapport d'activité couvrant la période de mai 2025 à juin 2026. Ce rapport, mis à disposition des membres préalablement à l'Assemblée Générale, retrace les actions menées par la Fédération sur plusieurs axes.

Présence auprès des institutions

La FNPMF a pris une part active aux travaux du Beauvau des Polices Municipales et a participé à de nombreuses consultations nationales relatives à l'évolution des polices municipales. La Fédération a également été reçue au ministère de la Fonction publique pour défendre les revendications liées aux retraites, au statut, aux carrières et aux conditions de travail.

Force de proposition

La Fédération a poursuivi son travail d'élaboration de propositions concrètes, portant notamment sur la reconnaissance du volet social, l'amélioration des retraites, l'évolution des carrières, l'accès à de nouveaux outils opérationnels et la protection juridique des policiers municipaux.

Développement de la Fédération

La FNPMF a renforcé son réseau territorial, développé de nouveaux partenariats et poursuivi ses actions de communication à travers son site internet, ses réseaux sociaux et ses différents supports d'information.

Résolution n°2 — Approbation du rapport d'activité

Pour : 107 | Contre : 0 | Abstention : 7

✓ **ADOPTÉE**



V — RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est présenté à l'Assemblée Générale. Il couvre la période du 19 avril 2025 au 5 juin 2026.

Résultats de la période

Poste	Montant
Total des recettes	21 785,29 €
Total des dépenses	16 306,52 €
Excédent de la période	+ 5 478,77 €

Le rapport financier souligne un bilan très positif pour la Fédération. L'excédent de 5 478,77 € témoigne d'une gestion rigoureuse et d'un développement maîtrisé. Le principal poste de dépenses hors épargne reste les déplacements, en lien direct avec l'intensité de la présence institutionnelle de la FNPMF sur l'ensemble du territoire.

Il est précisé que le virement de 7 851,25 € sur le Livret A fédéral constitue une mise en réserve et non une charge de fonctionnement. Les dépenses opérationnelles réelles s'élèvent ainsi à 8 455,27 €.

Résolution n°3 — Approbation du rapport financier

Recettes : 21 785,29 € | Dépenses : 16 306,52 € | Excédent : + 5 478,77 €

Pour : 98 | Contre : 1 | Abstention : 10

✓ **ADOPTÉE** — **Quitus donné au Trésorier**

VI — ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale procède au vote pour l'élection des membres du Conseil d'Administration. Les résultats sont les suivants :

Candidat	Pour/Oui	Contre/Non	Abstention	Résultat
Thierry COLOMAR	105	1	2	✓ Élu
Léonard BAYLE	90	5	9	✓ Élu
Philippe POUPEAU	91	6	6	✓ Élu
Stéphane DEMICHEL	87	4	11	✓ Élu
David QUEVILLY	95	4	5	✓ Élu
Grégory BION	88	5	9	✓ Élu
Issam BEN NACEUR	92	5	6	✓ Élu
Sébastien RIQUET	95	3	5	✓ Élu
Cédric INTARTAGLIA	89	4	12	✓ Élu
Christian PAUSÉ	90	4	12	✓ Élu



VII — QUESTIONS DES MEMBRES

Suite à la présentation des rapports et à la proclamation des résultats des votes, une session de questions-réponses est ouverte aux membres présents. Le Président et le Vice-Président répondent aux questions posées par les participants, portant notamment sur les perspectives de la Fédération, les dossiers en cours auprès des institutions, les enjeux statutaires et les actions à venir.

Les échanges se déroulent dans un esprit constructif et témoignent de l'engagement des membres présents pour l'avenir de la police municipale et de la FNPMF.

VIII — CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Président Thierry COLOMAR remercie une dernière fois l'ensemble des membres pour leur participation et leur engagement. Il clôture l'Assemblée Générale Ordinaire à 19h15.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FNPMF du 6 juin 2026 est déclarée close à 19h15.

Le Président de la FNPMF
Thierry COLOMAR



Signature :

Fait à Puget-sur-Argens,
le 6 juin 2026

